

**Département de l'Aude**  
**Commune de Saint-Hilaire**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

*Nombre de membres en exercice : 15*  
*Nombre de membres présents : 12*  
*Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2*  
*Nombre d'absents excusés : 0*  
*Nombre de membres absents : 1*

L'an deux mille vingt et un et le quinze du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10, L.2121.11 du CGCT s'est réuni en Mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes BURLAN Christelle - DELFOUR Etienne - FERNANDEZ Martine - JEAN Jacinthe - MANCES Françoise - RENAUD Katia - MM CARBONNEL Jean-louis - DEL VALS Jérôme - LAZARO Pascal - ROLLIN Serge - OCANA Joffrey - OUBALKASSAM Mohamed

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme AVILA Nathalie - Mr LABESSOUILLE Jérôme

**ETAIENT ABSENTS** : MM HOYOS Pierre

**DATE DE LA CONVOCATION** : 10 septembre 2021

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Martine FERNANDEZ est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal du vingt-neuf juillet 2021 est approuvé à l'unanimité

**1. Décisions prises par le Maire :**

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris les décisions suivantes :

- **13.07.2021** fixation du prix des jouets pour enfants vendus à la boutique de l'abbaye

Produits	PUHT	TVA	Prix vente boutique TTC
Fronde Warrior	2.65 €	20 %	5.00 €
Fronde Templier	2.65 €	20 %	5.00 €
Set Chevalier petit modèle	4.95 €	20 %	10.00 €
Set Princesse petit modèle	4.95 €	20 %	10.00 €
Assortiment P'tit chevalier	4.85 €	20 %	10.00 €

- **19.07.2021** attribution du marché « bureau de contrôle-tranche ferme » à la société QUALICONSULT pour un montant sur devis de 10 480 € HT

- **19.07.2021** attribution du marché « mission de coordination SPS - tranche ferme » à la société QUALICONSULT pour un montant sur devis de 5 850 € HT

- **27.07.2021** achat d'une débroussailleuse batterie FSA 135 pour un montant sur devis de 1 242.77 € HT

- **16.08.2021** réalisation d'une étude de viabilité économique dans le cadre des aménagements des abords de l'abbaye pour un montant sur devis de 5 775 € HT

- **27.08.2021** achat d'une sono pour l'école pour un montant sur devis de 221.28 € TTC

- **03.09.2021** intervention technique à distance afin d'accompagner la migration du système de gestion Gfi vers le nouveau référentiel M57 avec INETUM pour un montant sur devis de 1 570 € HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **O U I** l'exposé de son Président

- **P R E N D A C T E** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du CGCT

**2. Demande de subventions auprès du département de l'Aude - aménagement et sécurisation arrêt de bus :**

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'arrêt de bus, situé avenue de Carcassonne est implanté sur un terrain appartenant à la Cave Anne de Joyeuses. Il y a donc lieu de déplacer cet arrêt et d'intégrer la réglementation concernant sa sécurisation et son accessibilité.

Le dossier concernant cet aménagement a été confié à l'Agence Technique Départementale. Ce dossier qui se résume comme suit est présenté au Conseil Municipal

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC		<b>40 000.00</b>
REVETEMENT DE LA VOIRIE		10 000.00
TOTAL TRAVAUX		<b>50 000.00</b>
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, topographie		5 000.00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>55 000.00</b>

Montants exprimés HTVA

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude, au taux de 30 % afin de pouvoir mener à bien ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

Subvention Conseil Départemental	30 %	16 500.00
Fonds propres	70 %	38 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>55 000.00</b>

Montants exprimés HTVA

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé qui vient d'être fait
- **A P R E S** en avoir délibéré
- **V U** le dossier présenté
- **C O N S I D E R A N T** la nécessité de déplacer et sécuriser l'arrêt de bus, situé avenue de Carcassonne
- **A P P R O U V E** à l'unanimité le programme des travaux ainsi que le plan de financement de l'opération
- **S O L L I C I T E** à l'unanimité auprès du Conseil Départemental de l'Aude une subvention au taux de 30% soit 16 500.00 € afin de mener à bien ce projet
- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

### 3. Demande de subvention auprès du département de l'Aude - desserte zone à urbaniser :

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'afin de desservir pour l'urbanisation le secteur de la Barrière (zone IIAU) du PLU, il est nécessaire de réhabiliter le chemin communal des Escoumes (classé Domaine Public Communal)

Monsieur le Maire poursuit en présentant l'avant -projet de cette opération élaboré comme suit par GAXIEU INGENIERIE, maître d'œuvre :

Travaux réhabilitation voirie		146 175.00
Honoraires maîtrise d'œuvre		10 963.13
Levé topographique -étude des sols - SPS		10 167.50
<b>TOTAL</b>		<b>167 305.63</b>

Montants exprimés HTVA

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude, au taux de 30 % (sur 75 000.00 €) afin de pouvoir mener à bien ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

Subvention Conseil Départemental	30 % sur 75 000.00 €	22 500.00
Fonds de concours communautaire		5 000.00
Fonds propres		139 805.63
<b>TOTAL</b>		<b>167 305.63</b>

Montants exprimés HTVA

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé qui vient d'être fait
- **A P R E S** en avoir délibéré
- **V U** le dossier présenté

- **CONSIDERANT** l'intérêt de réhabiliter le chemin communal des Escoumes afin de pouvoir ouvrir à l'urbanisation la zone IIAU du PLU (secteur de la Barrière)
- **APPROUVE** à l'unanimité l'avant-projet de l'opération ainsi que le plan de financement tels qu'ils viennent d'être exposés
- **SOLLICITE** à l'unanimité auprès du Conseil Départemental de l'Aude une subvention au taux de 30% (sur un plafond de 75 000.00 €) soit 22 500 €, afin de mener à bien ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

**4. Demande de subvention auprès du département de l'Aude – création d'une place de village au pied de l'abbaye :**

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'après avoir réalisé les études préalables, la phase de travaux pour l'aménagement des abords de l'abbaye va démarrer en début d'année 2022. Cette phase de travaux représente un coût important pour la commune et nécessite le concours de plusieurs financeurs.

Monsieur le Maire poursuit en présentant l'avant -projet de cette opération élaboré par le cabinet d'architecture Bernard QUIROT et associés, lors du concours de maîtrise d'œuvre

Clos couvert	427 000
Second œuvre	174 500
Lots techniques	193 500
Aménagements extérieurs	202 000
<b>TOTAL</b>	<b>997 000</b>

Montants exprimés HTVA

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude, au taux de 35 % afin de pouvoir mener à bien ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

Subvention Conseil Départemental	30% aménagement extérieurs	70 700
Région		120 000
Fond friche		290 000
Subvention DETR		100 000
Fonds propres		416 300
<b>TOTAL</b>		<b>997 000</b>

Montants exprimés HTVA

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **OUI** l'exposé qui vient d'être fait
- **APRES** en avoir délibéré
- **VU** le dossier présenté
- **CONSIDERANT** l'intérêt de créer une place de village au pied de l'abbaye
- **APPROUVE** à l'unanimité l'avant-projet de l'opération ainsi que le plan de financement tels qu'ils viennent d'être exposés
- **SOLLICITE** à l'unanimité auprès du Conseil Départemental de l'Aude une subvention au taux de 35% 70 700 €, afin de mener à bien ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

**5. Demande de subvention auprès de la DETR – création d'une place de village au pied de l'abbaye :**

travaux pour l'aménagement des abords de l'abbaye va démarrer en début d'année 2022. Cette phase de travaux représente un coût important pour la commune et nécessite le concours de plusieurs financeurs.

Monsieur le Maire poursuit en présentant l'avant -projet de cette opération élaboré par le cabinet d'architecture Bernard QUIROT et associés, lors du concours de maîtrise d'œuvre

Clos couvert	427 000
Second œuvre	174 500
Lots techniques	193 500

Aménagements extérieurs	202 000
Maitrise œuvre	391 483.56
<b>TOTAL</b>	<b>1 388 483.56</b>

Montants exprimés HTVA

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DETR, au taux de 40 % afin de pouvoir mener à bien ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

Subvention Conseil Départemental		188 147.73
Région		200 000.00
Fond friche		290 000.00
Subvention DETR	40 % de la maitrise œuvre + aménagements extérieurs	237 393.42
Fonds propres		472 942.41
<b>TOTAL</b>		<b>1 388 483.56</b>

Montants exprimés HTVA

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé qui vient d'être fait
- **A P R E S** en avoir délibéré
- **V U** le dossier présenté
- **C O N S I D E R A N T** l'intérêt de créer une place de village au pied de l'abbaye
- **A P P R O U V E** à l'unanimité l'avant-projet de l'opération ainsi que le plan de financement tels qu'ils viennent d'être exposés
- **S O L L I C I T E** à l'unanimité auprès de la DETR une subvention de 40% de la maitrise d'œuvre et des aménagements extérieurs soit 237 393.42 €, afin de mener à bien ce projet
- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

#### **6. Demande de subvention auprès du département de l'Aude – réfection de la piste forestière de Guinet suite à la tempête de Gloria :**

Les intempéries des 22 et 23 janvier 2020 (tempête Gloria) ont causé de nombreuses dégradations sur le réseau de desserte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude.

Cet évènement météorologique désastreux a eu un impact certain sur l'accessibilité de nombreuses parcelles exploitables, et donc sur la mobilisation du bois local et l'économie de la filière bois du territoire.

Dans le cadre de la Charte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude, les partenaires de la filière (professionnels, élus, administrations...) ont souhaité faire remonter collectivement une évaluation des dégâts sur la desserte forestière du territoire auprès des représentants de l'État, de la Région et du Département, pour demander un éventuel déblocage de crédits alloués spécifiquement à la réfection des routes et pistes forestières.

Sur la commune de Saint-Hilaire, les intempéries ont impacté environ 4 km de voirie sur la route forestière de Guinet : chaussée déformée, affaissements de talus et éboulements, fossés et passages busés colmatés ...

Si les investissements nécessaires à la réfection de la route forestière ne sont pas réalisés, ce sont potentiellement les bois répartis sur 6 parcelles forestières en production qui seront immobilisés en forêt à moyen et longs termes.

Le montant du projet est de **44 999.80 € HT**, soit 53 999.76 € TTC.

Suite à l'intervention de la Préfecture de l'Aude auprès du Secrétariat général pour les affaires régionales, les projets de réfection de la voirie forestière seront inscrits au Contrat de ruralité piloté par le Pôle d'équilibre territorial et rural de la Vallée de l'Aude. Ce dispositif permettra de mobiliser les fonds de la Dotation de soutien à l'investissement local. Le Conseil départemental de l'Aude et le Conseil régional Occitanie seront mobilisés pour compléter l'aide financière de l'État.

Le plan de financement prévisionnel de la demande de subvention est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	Montant estimatif HT	Recettes	Montant estimatif HT
Travaux de réfection de la voirie	38 722.80€	D.S.I.L. – estimée à 50 % du montant de l'opération	22 499.90 €
Maîtrise d'œuvre – estimée à 12 % du montant des travaux	5 277.00€	Aide Conseil départemental – estimée à 15 % du montant de l'opération	6 749.97 €
Publication des marchés	1 000,00 €	Aide Conseil régional – estimée à 15 % du montant de l'opération	6 749.97 €

		<b>Autofinancement</b>	8 999.96 €
<b>Total dépenses</b>	<b>44 999.80€</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>44 999.80 €</b>

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de prendre une délibération de principe afin de :

- 1) APPROUVER l'opération présentée au rapport
- 2) APPROUVER le plan de financement prévisionnel
- 3) AUTORISER le Maire à FINALISER le dossier de demande de subvention, en partenariat avec l'Office National des Forêts et l'Animateur de la Charte Forestière ;
- 4) AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération, dont les contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux dans le respect des règles de la commande publique.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé de son Président

- **A P R E S** en avoir délibéré

- **A P P R O U V E** à l'unanimité l'opération présentée ainsi que le plan de financement prévisionnel

- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à finaliser le dossier de demande de subvention, en partenariat avec l'Office National des Forêts et l'Animateur de la Charte Forestière

- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération, dont les contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux dans le respect des règles de la commande publique

### 7. Mise à jour du tableau des effectifs communal :

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communal qui avait été déterminé par délibération n°2020/12.14/06 en date du 14.12.2020

- Adjoint technique territorial principal de 2ème classe : création
- Adjoint administratif territorial principal 1ère classe : création
- Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles : création
- Secrétaire de Mairie : suppression
- Agent de maîtrise : suppression

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé de son Président

- **A P R E S** en avoir délibéré

- **V U** la délibération du Conseil Municipal n°2020/12.14/06 en date du 14 décembre 2020

- **V U** l'avis du CT du 12 mai 2021

- **A R R E T E** à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>ER</sup> septembre 2021 comme suit :

Cadre ou Emploi	Catégorie	Temps de Travail	Effectif
Attaché territorial	A	Temps complet	1
Attaché territorial principal	A	Temps complet	1
Rédacteur territorial	B	Temps complet	1
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	Temps complet	1
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	Temps complet	1
Adjoint administratif	C	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	Temps complet	2
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	Temps complet	2

Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	2
Adjoint technique	C	Temps complet	2
Adjoint technique	C	18 h/semaine	1
Adjoint technique	C	27 h/semaine	1
Adjoint technique	C	30 h/semaine	2
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	20 h/semaine	2
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	20h/semaine	2
Adjoint territorial du patrimoine	C	Temps complet	2
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	2

- **P R E C I S E** que les crédits nécessaires seront inscrits tous les ans au budget communal (principal et annexe gestion abbaye)

- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

### **8. Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade :**

**VU** l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale

**VU** l'article 49 modifié de la loi n°84.53 du 26 janvier 2004, 2<sup>ème</sup> alinéa portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**VU** l'avis du C.T.P. en date du 12 mai 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancement de grade dans la collectivité

Il revient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **O U I** l'exposé de son Président

- **A P R E S** en avoir délibéré

- **D E C I D E** à l'unanimité de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRE D'EMPLOI ou grade	TAUX D'AVANCEMENT
Adjoint technique territorial pour avancement au grade adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe pour avancement au grade adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe pour avancement grade ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

### **9. Modification du RIFSEEP :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avis du comité technique en date du 12 mai 2021.

Il convient désormais d'instaurer que le RIFSEEP, sans en modifier les plafonds ou les montants, sera maintenu durant le congé de maladie ordinaire et à compter du 01 octobre 2021.

Le régime indemnitaire suit le sort du traitement à maxima (9 mois à 50 % et 3 mois à 100%)

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **O U I** l'exposé de son Président

- **A P R E S** en avoir délibéré

- **V U** l'article 35 de la loi du n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction Publique Territoriale
- **V U** l'article 49 modifié de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 2<sup>ème</sup> alinéa portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- **VU** l'avis du CT du 12 mai 2021
- **APPROUVE** à l'unanimité la modification d'attribution du RIFSEEP
- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

#### **10. Décision modificative au budget principal n°4 :**

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le budget principal de la Commune, afin de financer les sorties piscines des élèves de l'école, cela comprend les entrées et le trajet en bus :

##### **Section fonctionnement - recettes**

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM1
<b>6574 - Subvention Associations, personne privée</b>	15 000	- 2 000
<b>6251 - Voyage et déplacements</b>	1 000	+ 2 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **O U I** l'exposé de Monsieur le Maire
- **A P R E S** en avoir délibéré
- **A P P R O U V E** à l'unanimité la délibération modificative n°4 au budget principal de la Commune
- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

#### **11. Choix du candidat marché assurance « risques statutaires » :**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il avait été décidé d'engager une consultation préalablement à la conclusion d'un contrat d'assurance, concernant les risques statutaires du personnel communal.  
Comme décidé la consultation et le rapport ont été confié à Monsieur Dominique BOISSERIE

Le récapitulatif des propositions tarifaires est le suivant :

	Generali	CNP	SMACL
Intermédiation	Gras Savoye	Sofaxis	
Val Technique	58/60	55/60	59/60
Val Tarif	30/30	24/30	27/30
Val suivi	10/10	10/10	10/10
Valeur pondéré	98/100	89/100	96/100
Tarif	11 310.30 €	14 124.51 €	12 610.54 €

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **O U I** l'exposé de son Président
- **A P R E S** avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres concernant les risques statutaires du personnel communal
- **A P R E S** en avoir délibéré
- **D E C I D E** à l'unanimité de retenir la proposition de Generali
- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

#### **12. Questions diverses :**

- **Plan communal de sauvegarde :** va être réalisé par la société Predict mandatée par le SMAAR, elle a pris un peu de retard du aux épisodes orageux des derniers jours
- **Référent cimetière :** mise en place d'un référent municipal pour le cimetière, Serge Rollin.

- **Référent gardes** : mise en place d'un référent municipal pour les gardes, Jérôme Labessouille.
- **Terrain de tennis** : nécessité de refaire la clôture
- **Sous-préfet** : rapport de la visite du sous-préfet dans le cadre de la recherche de subventions pour le projet d'aménagement des abords de l'abbaye
- 

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à vingt heures trente

Vu pour être publié le dix-sept septembre deux mille vingt et un

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie

